



## ***Les recensions de l'Académie d'octobre 2026<sup>1</sup>***

***Rome pour ou contre l'Empire ? : missions catholiques et colonies françaises, 1918-1930 /***

**Édouard Coquet ; préface de Jacques-Olivier Boudon**

**Éd. Presses universitaires de Rennes, 2025**

**Cote : 70.558**

Ce livre, mise en forme d'une thèse soutenue en 2020, décrit avec un grand luxe d'érudition les rapports entre l'État français et l'Église catholique romaine à propos des questions suscitées par l'action missionnaire. La période étudiée dépasse les dates indiquées par le titre, l'auteur évoquant avec précision les conséquences de la politique anticléricale d'avant 1914 et ne se privant pas de mener son étude jusqu'en 1939. La notion de « *colonies françaises* » est entendue au sens le plus large. Outre l'Indochine, l'Afrique noire et Madagascar, l'étude inclut en effet les « *vieilles colonies* », l'Algérie, les protectorats de Tunisie et du Maroc, sans oublier le Levant où la France se prévaut du très ancien protectorat sur les catholiques d'Orient. L'ouvrage s'appuie sur un recours approfondi aux archives françaises et vaticanes. Il recense une très vaste bibliographie dans laquelle ne manquent que les ouvrages juridiques (dont l'absence amène l'auteur à confondre à propos des Algériens musulmans la nationalité française dont ils relèvent et la citoyenneté dont ils sont exclus) (voir p. 179).

Un plan très précis en sept chapitres permet à l'auteur de traiter l'ensemble de la question. Un premier chapitre est consacré à situer précisément la chronologie de la période étudiée. Il convient d'abord pour l'État français et le Vatican de se consulter et de négocier, en rétablissant les liens très relâchés, sinon totalement rompus, depuis la rupture des relations diplomatiques et le vote de la loi de séparation de 1905. Lorsque ces relations sont reprises en 1921, de grands dossiers attendent les diplomates : la position des missionnaires dans les colonies françaises, l'avenir du concordat d'Alsace-Lorraine après le retour des deux provinces à la France, le remplacement des missionnaires allemands au Cameroun et au Togo après le passage de ces ex-colonies allemandes sous administration française, et enfin l'organisation du Maroc.

L'action d'hommes de bonne volonté, comme Charles Jonnart, ambassadeur auprès du Vatican, ou encore de Bonaventura Ceretti, nonce apostolique à Paris, ne suffit pas à désarmer au Parlement une opposition anticléricale toujours vigoureuse et qui représente au moins autant un point de rassemblement pour des majorités qu'un dogme laïc. Ce n'est qu'en 1925 que l'on

---

1





assiste à une véritable « *pacification* » à laquelle la détente générale en Europe n'est pas étrangère, en particulier parce qu'elle met fin à une confrontation franco-allemande dans laquelle la diplomatie française reprochait au Vatican de soutenir l'Allemagne.

Dans un deuxième chapitre, l'auteur montre comment l'ensemble des négociations entre l'État et le Vatican ont abouti à préciser le statut juridique de l'Église outre-mer, en matière d'exercice du culte, de présence des congrégations, d'actions de charité et d'enseignement. En Algérie et dans la plupart des « *vieilles colonies* », où existaient des évêchés avant 1905, ces obligations incombent aux associations diocésaines, présidées par les évêques, conformément à la loi de séparation. Il aurait été bon de souligner qu'en Algérie, où le versement de subventions est une entorse à ladite loi, le gouvernement a simplement étendu le régime appliqué en priorité au culte musulman dans le but de contrôler celui-ci. Dans tout le reste du domaine colonial, les missions n'ont pas d'existence juridique à proprement parler, ce qui pose de graves problèmes en matière de gestion, de conservation des patrimoines et de succession. Le décret Mandel du 16 janvier 1939 qui accorde la personnalité civile aux missions et s'applique d'abord au Togo et au Cameroun, apparaît comme un modèle particulièrement libéral.

Les deux chapitres suivants mettent l'accent sur les conceptions divergentes de l'État français et de l'Église. Le chapitre III retient un certain nombre de cas qui semblent montrer que l'État français n'a pas renoncé à exercer son pouvoir sur l'Église, comme au temps du concordat. L'État français tient aussi (chapitre IV) à ce que les représentants catholiques dans l'Empire continuent à se composer essentiellement de Français qu'il sait attachés à défendre la suprématie et le rayonnement de leur patrie autant que la foi catholique. Des missionnaires français remplacent les missionnaires allemands au Cameroun et au Togo, attribués à la France par le traité de Versailles.

Le Quai d'Orsay refuse de souscrire aux demandes du Vatican de remplacer Mgr Lemaître, archevêque de Carthage qui s'est attiré les ressentiments des religieux italiens, nombreux en Tunisie, et soutient dans le sandjak d'Alexandrette, les aumôniers militaires français rivaux des religieux carmes originaires de la Péninsule. Sa présence est éclatante dans les festivités du Centenaire de la naissance du cardinal Lavigerie et du Congrès eucharistique de Carthage.

Les réticences de l'Église à accepter l'extension de ces pratiques sont néanmoins évidentes. Dès 1927, notamment, le pape a tenu à affirmer sa souveraineté dans la nomination de l'évêque de Rabat. En revanche (chapitre V), l'administration coloniale tend dans une série de domaines à limiter l'action des religieux catholiques. Il craint notamment les troubles que pourrait causer le prosélytisme catholique en terre d'islam. Il s'oppose à ce que la conversion au christianisme amène les nouveaux convertis à remettre en cause l'ordre social au détriment des élites traditionnelles, garantes de l'ordre politique. Comme en métropole, il favorise les écoles laïques au détriment des écoles de missions.



Le chapitre VI souligne l'apparition de nouveaux rapports religieux outre-mer. Paris, en effet, ne dispose plus des moyens qui lui assurèrent longtemps une situation privilégiée face à Rome. Aux conséquences durables de la loi de séparation, il faut ajouter la dégradation de la situation financière de la France après la Grande Guerre. La part des contributeurs français dans les recettes de l'Œuvre de la Propagation de la Foi n'est plus en 1920 que de 22 % du total, contre 53 % aux contributeurs américains et ne suffit même plus à assurer l'entretien des missions françaises (p. 195). Lyon est dessaisie de la centralisation des ressources de l'Œuvre dont la direction est transférée à Rome en 1922.

L'envoi de délégués apostoliques outre-mer entraîne un contrôle plus grand de la hiérarchie vaticane sur les missions, jusque-là en tête-à-tête avec l'administration coloniale. Par ailleurs, le pape Benoît XV a souligné dès 1919 dans son encyclique *Maximum illud* (reprise et précisée en 1926 par son successeur Pie XI dans *Rerum Ecclesiae*) l'importance pour les églises africaines et asiatiques de ne plus dépendre d'un personnel missionnaire, et partant, la nécessité de former un clergé autochtone. Le processus est surtout visible en Indochine, puisqu'un premier évêque vietnamien est ordonné dès 1933, bientôt suivi de deux autres.

Le dernier chapitre (chapitre VII) qui étudie la formation des clergés autochtones montre que les efforts pour promouvoir ces derniers sont encore loin de la réussite complète, surtout lorsque les missionnaires français eux-mêmes adhèrent à un idéal patriotique (voire nationaliste) qui ne sépare pas la mission de l'Église de celle de leur France (aspect déjà abordé au chapitre III), mais aussi à une idéologie au moins paternaliste, sinon raciste. Ils manifestent une tendance fréquente à maintenir les religieux indigènes dans le statut subordonné de simples catéchistes, puis, même lorsqu'ils ont été ordonnés prêtres, à limiter leurs responsabilités, ce qui ne va pas sans de sérieuses revendications de ces derniers, particulièrement en Indochine, non sans coïncidence avec les progrès du nationalisme. L'action de Rome à travers les délégués apostoliques se manifeste avec constance mais discrétion en faveur de pratiques comme celle d'obliger les prêtres européens et annamites à faire table commune dans les réfectoires.

Bien écrit et remarquablement documenté, l'ouvrage d'Édouard Coquet est certainement appelé à devenir un livre de référence pour tous les spécialistes d'histoire impériale comme pour ceux de l'histoire du catholicisme.

Les faits traités, dont nous sépare environ un siècle, indiquent clairement les débuts de la politique de l'Église en faveur de la décolonisation, politique dont il est permis d'opposer les conceptions anticipatrices au conservatisme des autorités coloniales françaises, mais aussi de bien des missionnaires français du temps.

**Jacques Frémeaux**